



Compte rendu
Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 16 février 2017 à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 février 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Liliane DALLA LIBERA, Mme Isabelle ADELIN, Monsieur Loïc BOUCHARD, Monsieur Jean PHILIBERT, Madame Yveline POHLMANN, Monsieur Rocco CAPPELLETTI, Monsieur Oliver PASQUAL, Monsieur Frank GRORUD, Madame Claire CARMIGNATO, Monsieur David ALDEGUER, Monsieur Etienne DU CHAFFAUT, Madame Béatrice CESARI, Monsieur Xavier ROLLIN, Monsieur Denis BINAUD, Monsieur Gabriel EHRET

Etait absentes excusées: Françoise BRESSON qui donne procuration à Rocco CAPPELLETTI
Brigitte BOURGEAY donne procuration à Liliane DALLA LIBERA

Excusé : Jean-Luc TORREQUADRA

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 16 votants: 18

Secrétaire de séance : Isabelle Adeline

Madame le Maire excuse l'absence de Jean Luc Torrequadra, il est actuellement hospitalisé, nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité ; toutefois M. Binaud indique que le SIBVA qui a fait réaliser des travaux sur les berges du Sémonet n'a pas compétence en matière de parking, d'autant plus qu'il s'agit d'une zone rouge du PPRI.

M. Bouchard répond qu'il s'agit seulement d'un retalutage et qu'aucune nouvelle zone de stationnement n'a été créée. Il a seulement été mis en place des Evergreens, pour qu'effectivement lors d'importants rassemblements place de l'église, les véhicules puissent se garer sur le parking Bourgeay.

Informations sur les décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal

- ✓ Commande pour Mission AMO – montage opérationnel pour le secteur des Verchères, coût 6 000€ TTC
- ✓ Commande à Plattard pour fourniture des dalles gazon, sur parking Bourgeay, coût 6 132€ TTC
- ✓ Matériel informatique école + mairie, coût 12 000€ TTC



Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement de territoires ruraux pour la Passerelle

Le dossier présenté en 2015 n'avait pas été retenu, il peut donc être représenté cette année. Le montant approximatif des travaux s'élève à 360 700.00€ H.T., comprenant les fondations, la réalisation de la passerelle, le cheminement, l'éclairage public et les honoraires. Une subvention de 25% sera sollicitée sur ce montant, soit 90 175€. Il conviendra d'autoriser Mme le Maire à soumettre ce dossier à la Préfecture.

La dépense est déjà inscrite au budget (pour partie)

Madame le Maire soumet au vote.

Par 2 abstentions et 16 pour, le dossier est présenté.

Les 2 élus qui s'abstiennent précisent que le choix de l'emplacement n'est pas judicieux et ils souhaiteraient être informés de l'avancée des études pour ce dossier.

Madame le Maire espère un rendez-vous très prochainement avec la mairie de Chazay à ce sujet et ne manquera pas d'en informer le conseil municipal. L'emplacement de la passerelle a été défini avec le bureau d'Etudes Calad'Etudes qui a les compétences requises et qui a travaillé en lien avec le Syndicat des Rivières.

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux à l'école

Une demande préalable a été faite auprès de M. Cochet, député ; elle porte sur les travaux de création d'une barrière sur le mur d'enceinte à l'école publique, et la pose de 3 portails ainsi que le changement de la porte d'entrée, pour satisfaire aux mesures Vigipirate. Le coût de ces travaux est estimé à 27 990.00€ H.T. Il nous a été annoncé une subvention au taux de 50%, soit 14 000€. Il convient de déposer le dossier de demande officielle avant le 24 février 2017.

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité.

Loïc BOUCHARD quitte la séance.

Achat terrains chemin du cimetière pour création d'un trottoir

La commission voirie souhaite reprendre ce dossier et voir réaliser ces aménagements prévus dans le cadre du programme de travaux de la CCBPD, inscrits en 2016. Il convient avant tout de procéder aux acquisitions de terrains, selon l'estimation du service des Domaines. Il s'agit d'acquérir :

22 m² de la parcelle A n° 2111, à M. Bouchard Nicolas pour le prix de 3 100€

24m² de la parcelle A n° 2109, à M. Bouchard Sylvain pour le prix de 3 400€

Surface à déterminer par le géomètre pour la parcelle A n° 1802, à M. Yves Chapuis, au prix de 1€ le m²

Patrick Chapuis n'a pas accepté la proposition de la mairie pour ce projet.

Dès les formalités d'acquisition réalisées, les travaux pourront être entrepris par la CCBPD.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer ces transactions qui sont inscrites au budget communal en reste à réaliser.

Elle soumet au vote.

3 abstentions 1 contre 13 pour

M. Denis BINAUD motive son avis et rappelle que ce n'est pas l'accord qui avait été convenu verbalement à l'époque, mais qui n'a pas été officiellement notifié. Madame le Maire précise que sans écrit il est difficile de prendre en compte ce point.



Les élus s'accordent à préciser qu'il conviendrait de travailler afin de discuter d'une éventuelle harmonisation du prix d'achat des délaissés nécessaires pour des aménagements de voirie, d'autant plus que le service des domaines ne doit plus être sollicité obligatoirement dans les communes inférieures à 2 000 habitants.

Retour de M. Loïc BOUCHARD

Acquisition terrain création d'une plateforme de retournement impasse du Drivet

Pour faciliter les manœuvres du camion d'OM, la commission voirie a prévu l'aménagement d'une plateforme au fond de l'impasse du Drivet. Il est nécessaire d'acquérir environ 60m² de la parcelle cadastrée A 1807 appartenant aux consorts Chapuis Yves et Jeannine. Le prix fixé est celui du service des Domaines, soit 100€ le m², soit 6 000€.

Les propriétaires étant d'accord ; il convient d'autoriser Mme le Maire à signer cet achat.

Madame le Maire soumet au vote. A l'unanimité, le conseil valide cette proposition.

Avant d'aborder ce prochain point, Madame le Maire rappelle l'historique du dossier des Verchères depuis l'achat du terrain Saby.

Signature du protocole transactionnel d'accord et Achat terrain lot A, propriété Passarelli.

Madame le Maire donne lecture du protocole transactionnel d'accord entre Mr et Mme Passarelli et la commune qui définit précisément les bases d'un accord amiable permettant :

- A Mr et Mme Passarelli de réaliser la division de leur propriété cadastrée A n° 955 et ainsi obtenir la déclaration préalable de division correspondante.
- A La commune de Civrieux, pour les besoins de son projet d'aménagement du secteur Les Verchères, la réalisation d'une nouvelle voie publique en acquérant le lot A d' une superficie de 723m² de la parcelle A n° 955, au prix de l'estimation de France Domaine, soit 175 000€.

Madame le Maire soumet au vote.

Par 2 abstentions et 16 pour, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ce protocole et lui donne tous pouvoirs pour poursuivre les tractations et l'achat du lot A de la parcelle 955 au prix de l'estimation des domaines, soit 175 000€ pour 723m².

La dépense sera inscrite au budget 2017, article 2111.

Certains conseillers font remarquer que l'estimation des Domaines semble surestimée, compte tenu qu'il s'agit en partie d'un accès en emplacement réservé au PLU, sans valeur constructible ; que cet achat à ce prix aura un important impact sur le budget de la commune et qu'il soit dommage que ce dossier soit traité avant les conclusions de l'enquête publique en cours. Madame le Maire approuve ces remarques et regrette également ce calendrier imposé par le contentieux avec le pétitionnaire.



Régime indemnitaire RIFSEEP Personnel communal, filière technique

Compte tenu de la parution du décret le 27/12/2016 concernant la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et du CIA (complément indemnitaire annuel) pour la filière technique; il est proposé de mettre en place l'IFSE et le CIA, dans les mêmes conditions que celles adoptées au précédent conseil municipal pour les filières administratives et sociales.

Madame le Maire soumet au vote. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Suite aux élections municipales de juin 2016, il convient de renouveler cette commission et proposer aux services fiscaux 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. 6 de chaque seront retenus par l'administration des finances publiques. Après consultation et acceptation des intéressés, chaque élu a pris connaissance du projet de liste qui sera présentée aux services fiscaux.

Madame le Maire soumet au vote. A l'unanimité, le conseil approuve ce document.

Opposition au transfert de la compétence PLUI à la CCBPD

En application de l'article 136 de la Loi ALUR du 24 mars 2014, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » est transférée aux Communauté de Communes de trois ans à compter de la publication de la loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Sauf opposition d'au moins 25% des Communes représentant au moins 20 % de la population dans les trois mois précédents le 27 mars 2017.

Les Conseils qui ne souhaitent pas ce transfert doivent donc délibérer entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017.

La compétence urbanisme étant communale, il est proposé de s'opposer à ce transfert de compétence.

Madame le Maire soumet au vote

Par 1 voix contre et 17 pour, cette proposition est adoptée.

Compte rendu commissions et Syndicats

Conseil communautaire du 1^{er} février 2017

Madame le Maire fait succinctement le compte rendu de cette réunion qui portait sur le débat d'orientation budgétaire de la communauté de Commune. Ce document sera transmis à tous les élus.

Compte rendu conseil d'école du 13/02/2017

Il a été abordé les sorties et projets déjà réalisés ou à venir, programme intéressant et bien chargé, notamment en matière environnementale, éco-citoyen. Il a été présenté le projet d'école 2016/2020 et les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2017/2018 ; il n'y aura sans doute pas de modification pour la prochaine rentrée. En matière budgétaire, compte tenu des investissements conséquents en informatique, les enseignants ont privilégié des demandes de travaux d'entretien des classes. Un questionnaire proposé par les



parents d'élèves avait été diffusé à chaque famille, la synthèse des réponses a été présentée et la mairie a apporté les réponses aux interrogations faites par les parents. Pep's a fait le point sur les actions qu'elle organise.

Réunion sécurité

Lors de la dernière réunion du syndicat de gendarmerie, il a été fait le bilan et les statistiques des infractions et cambriolages. Il a été constaté pour Civrieux, la baisse des infractions, peut être due à la « participation citoyenne » et à la présence accrue des gendarmes sur le territoire de la commune. La gendarmerie rappelle aux sévériens de ne pas hésiter à faire le 17 en cas de problème.

Commission Bâtiments communaux

L'AMO en charge de l'étude du projet a rencontré toutes les associations utilisatrices, ainsi que le personnel municipal afin de recueillir les souhaits et informations nécessaires pour définir au mieux l'infrastructure à réaliser. Dès qu'un avant-projet pourra être produit, il sera présenté en réunion publique aux riverains, conformément à leur demande.

Commission voirie

Lors de la dernière réunion, il a été prévu :

- pour réduire la vitesse sur la D16, le traçage d'une double bande en peinture au sol, pour éviter les dépassements dans cette ligne droite.
- L'enfouissement des réseaux secs chemin des Bruyères et route de Dommartin, par le Syder. Compte tenu du montant de ces travaux, le coût sera fiscalisé sur 15 ans.
- Le Syder étudie également l'enfouissement des réseaux chemin du Marand.
- Rue des Rivières : réhabilitation d'une partie de cette rue, reprise de l'enrobé avec création de chicane pour casser la vitesse et sécuriser la traversée des piétons qui se rendent au plan d'eau.
- Signalisation des lieux publics, dans le cadre du programme d'accessibilité.
- Etude lancée pour la mise en place d'une grille de collecteur d'eaux pluviales vers rond-point giratoire D30/D16 route de Marcilly
- La peinture du plateau traversant devant l'école publique devrait être reprise très prochainement.

Commission environnement

Les logettes électriques sur les bords de l'Azergues, avec protections, ont été changées la semaine dernière par le Syder.

Il a été prévu un nettoyage de rues mécanisé, 3 fois par an, en avril, septembre et décembre.

La journée de l'environnement est fixée au **18 mars 2017**, rendez-vous à 8h30 devant la mairie. Toutes les associations, les écoles sont vivement invitées à y participer.



Commune de
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380
Membre C.C. Beaujolais-Pierres Dorées
Canton de Anse
Département du Rhône

Conseil Municipal séance du 16 février 2017

Commission Associations

La commission travaille activement, avec les associations au renouveau d'une fête de village, dont la date est provisoirement fixée le 6 mai à partir de 14h. Les associations sont très volontaires pour participer à cette manifestation. Plusieurs réunions sont organisées à ce sujet.

Espace Pierres Folles

M. Denis Binaud, Président, renonce à son poste de délégué titulaire ; il conviendra de le remplacer lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21h20.